

Bonjour,

Je me présente : M. Hervé ENDT
TABAC PRESSE LA RENCONTRE
8, Rue de Bretagne
57160 MOULINS-LÈS-METZ

Je suis diffuseur de presse depuis 1996, mais depuis un an la situation de gestion de la presse par mon dépositaire la SMDP (Société Messine de Diffusion de la Presse, énième filiale de Presstalis) devient infernale.

Depuis le 25 janvier 2018 il y a énormément d'informations, de communiqués de presse et de réactions dans la presse spécialisée.

1) Presstalis à la recherche de nouvelles proies

Dans une des infos il y avait l'idée de trouver de nouveaux points de vente en plus des 1800 supérettes que voudraient le CSMP (donc a priori Presstalis) et on a parlé des pharmacies (!). Je me suis immédiatement dit :

les survivants des 5 dernières années (6000 fermetures si on tient compte du chiffre réel, soit 20 % de pertes en 5 ans) se sont adaptées soit en réduisant le linéaire quitte à perdre la surcommission soit en luttant féroce. On peut comparer l'écosystème des diffuseurs de presse à la théorie de Darwin : on a évolué, on s'est adapté, on s'est endurci pour survivre à un prédateur hostile, Presstalis. Il faut donc de nouvelles proies pour Presstalis.

2) Résumé des informations depuis le 25 janvier 2018

Le 25 janvier 2018 :

Communiqué de presse conjoint entre Presstalis, le Ministère de la Culture et le ministère de l'Économie et des Finances

à télécharger :

http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/180565/1980517/version/5/file/20180125_CPconjoint_Presstalis.pdf

Dans la foulée le CSMP (Conseil Supérieur des Messageries de Presse) publie 2 consultations publiques avec une durée très courte (14 jours). Je cite :

"Les contributions devront être adressées avant le 7 février 2018 à 17h00 :"

Ces deux consultations sont :

a) Mesures exceptionnelles pour le redressement du système collectif de distribution de la presse

à consulter :

<http://www.csmp.fr/ARTICLES/Consultations-publiques/Consultations-publiques/Mesures-exceptionnelles-pour-le-redressement-du-systeme-collectif-de-distribution-de-la-presse/>

b) Fixation des conditions dans lesquelles les messageries règlent les recettes de vente des titres distribués aux éditeurs

à consulter :

<http://www.csmf.fr/ARTICLES/Consultations-publiques/Consultations-publiques/Fixation-des-conditions-dans-lesquelles-les-messageries-reglent-les-recettes-de-vente-des-titres-distribues-aux-editeurs/>

En gros il est prévu :

- 1) un prélèvement exceptionnel de 2.25 % sur toutes les ventes pendant 4 ans 1/2.
- 2) un gel des transferts pendant 6 mois en plus des préavis standards entre les messageries et de plus le prélèvement de 2.25 % continuerait à bénéficier à la messagerie d'origine.
- 3) un allongement des délais de paiement des ventes aux éditeurs.

Dans la foulée le jour même le SAEP (Syndicat de l'Association des Éditeurs de Presse) rejette en bloc le redressement de Presstalis en criant au hold-up à télécharger :

<http://www.saepresse.fr/wp-content/uploads/2018/01/Communique-250118.pdf>

Le même soir, Emmanuel Schwartzberg publie un article dans electronlibre.info intitulé **Presstalis: un plan de sauvetage déjà contesté**

à consulter sur abonnement :

http://electronlibre.info/abonnement/?_s2member_vars=post..level..1..post..59551..L3ByZXNzdGFsaXMtcGxhbi1kZS1zYXV2ZXRhZ2UtdG91am91cnMtYmFuY2FsLw%3D%3D&_s2member_sig=1518111836-fb6a7975c69ea0a58d9f70be6e2800d0/

Le même jour MLP publie un communiqué intitulé **Quand l'histoire se répète :**

à télécharger :

www.mlp.fr/fileadmin/user_upload/Communiqués_de_presse/2018_01_25_communique_MLP.pdf

Le lendemain l'AADP (Association pour l'Avenir des Diffuseurs de Presse) publie aussi un communiqué

à télécharger :

<http://www.saepresse.fr/wp-content/uploads/2018/01/Communiqu%C3%A9-de-presse-sur-mesures-de-sauvegarde-de-Presstalis-AADP.pdf>

Puis il y a eu quelques articles dans Libération, CB News,

On pourra noter un mail ironique comme je les aime intitulé **Presstalis est immortelle :**

à consulter

<http://www.saepresse.fr/presstalis-est-immortelle/>

À partir du 29 janvier , un manifeste par le **Manifeste des Canards Plombés** suivi d'une pétition à partir du 2 février sur le site

https://www.change.org/p/emmanuel-macron-pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-non-%C3%A0-la-nouvelle-taxe-de-2-25-pr%C3%A9lev%C3%A9e-sur-la-presse-fran%C3%A7aise?recruiter=852885212&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=share_petition/

qui ce jour en était à près de 18 000 signatures.

Le même jour, Emmanuel Schwartzberg publie un article dans electronlibre.info et sur le blog Mediapart un article intitulé **Presstalis : Menaces sur le plan Lemaire-Nyssen**

à consulter :

<https://blogs.mediapart.fr/schwartzenberg/blog/290118/presstalis-menaces-sur-le-plan-lemaire-nyssen>

On y apprend le refus de MLP d'appliquer la taxe de 2.25 %, que finalement Geodis (filiale de la SNCF et non pas de La poste comme je l'avais écrit) n'est plus candidat au rachat des dépôts et donc qu'il ne reste plus qu'Alliance pour le rachat de ces dépôts et que l'État s'engagerait à donner/prêter 180 à 200 (!!) millions d'euros mais que les grands éditeurs (Figaro, l'Équipe, Le Monde, Canard enchaîné) n'avait pas encore tous à sauter le pas de la contribution exigée des administrateurs-éditeurs.

Le 2 février on a aussi les contributions aux consultations lancés par le CSMP par :

a) MLP :

à télécharger :

http://www.mlp.fr/fileadmin/user_upload/docs/notes_blanches/Contribution_MLP_-_CSMP_mesures_exceptionnelles.pdf

http://www.mlp.fr/fileadmin/user_upload/docs/notes_blanches/MLP_-_Contribution_delai_de_reglements.pdf

b) SAEP :

à télécharger :

<http://www.saepresse.fr/wp-content/uploads/2018/02/SAEP-Contribution-CSMP.pdf>

On pourra noter que MLP met à disposition l'ensemble des contributions aux consultations lancés par le CSMP à l'adresse suivante :

<http://www.mlp.fr/principes-de-la-distribution/contributions/index.html>

Le 31 janvier, Mme Michèle Benbunan est auditionné par le Sénat :

En voici le compte rendu sur le site du Sénat :

<http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20180129/cult.html#toc4>

On y apprend que le situation est bien pire qu'annoncé. Je cite Mme Benbunan :

*"La situation à mon arrivée était bien pire que celle qui m'avait été présentée au mois de juillet, avec un déficit d'exploitation d'au moins 20 millions d'euros. Presstalis s'est ainsi retrouvée face à un trou de trésorerie de très grande ampleur. **Il n'est pas faux de dire que la société était alors en cessation de paiement**, ce qui m'a contrainte à retenir le quart du chiffre d'affaires issu des ventes que nous aurions dû verser aux éditeurs jusqu'à fin janvier 2018."*

Lors de cette audition le sénateur David Assouline propose de créer une commission d'enquête parlementaire ou une mission d'information parlementaire sur Presstalis et la filière presse.

À la suite de cette audition qui met en cause MLP, celle-ci réplique par la clarification suivante le 5 février 2018 :

à télécharger :

Il y ensuite un article d'Emmanuel Schwartzenberg publié dans electronlibre.info le 6 février 2018 :

intitulé **Sénat : Michèle Benbunan détaille un plan sans issue.**

à consulter :

<http://electronlibre.info/senat-benbunan-detaille-plan-issue/>

La Cour des Comptes publie un rapport sur les aides à la presse écrite :
à télécharger :

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/12-aides-presse-ecrite-Tome-2.pdf>

Encore un article d'Emmanuel Schwartzberg publié dans le blog Mediapart le 7 février 2018 :

intitulé **Presstalis : La presse prise dans la nasse des milliardaires**

à consulter :

<https://blogs.mediapart.fr/schwartzberg/blog/070218/presstalis-la-presse-prise-dans-la-nasse-des-milliardaires>

Le 7 février on a aussi la contribution de l'AADP (Association pour l'Avenir des Diffuseurs de Presse) aux consultations lancés par le CSMP :

fourni en pièce jointe :

[AADP_contribution_CSMP_05-02-2018_7574695.pdf](#)

Le même jour communiqué conjoint des 3 syndicats SAEP (Syndicat de l'Association des Éditeurs de Presse) AADP (Association pour l'Avenir des Diffuseurs de Presse) et SDK (Syndicat Des Kiosquiers)

à télécharger :

www.saepresse.fr/wp-content/uploads/2018/02/Communique%CC%81-Conjoint-06-02-18.pdf

Le 8 février appel du Syndicat Général du Livre et de la Communication Écrite CGT (SGLCE-CGT) a des arrêts de travail.

à consulter :

<https://www.facebook.com/249825094367/photos/a.10150191245704368.326022.249825094367/10157014626189368/?type=3>

Le même jour article dans Stratégies intitulé : **Presstalis : le coup de gueule des éditeurs de So Foot, Society, Ebdo, America**

à consulter :

<http://www.strategies.fr/actualites/medias/4006826W/presstalis-le-coup-de-gueule-des-editeurs-de-so-foot-society-ebdo-america.html>

Cet article comprend aussi leur contribution à la consultation du CSMP.

Pour être exhaustif, la contribution de Culture Presse, vous savez le syndicat qui est censé nous représenter !

à télécharger :

http://culturepresse.fr/sites/culturepresse.fr/files/docs_pdf/culture_presse_contribution_mesures_exceptionnelles_de_redressement.pdf

qui vous vous en doutez est entièrement d'accord avec les propositions du CSMP.

3) Mon analyse

Ce qui je joue actuellement est l'affrontement entre deux philosophies dont une qui est à l'agonie (Presstalis) :

Voici les forces en présence :

Messagerie	Presstalis (ex NMPP)	MLP (Messageries Lyonnaises de Presse)
Syndicat diffuseurs	Culture Presse (ex UNDP)	AADP (Association pour l'Avenir des Diffuseurs de Presse)
Syndicat éditeurs	Coopérative des magazines (CDM) Coopérative des quotidiens (CDQ) piliers de la messagerie Presstalis	SAEP (Syndicat de l'Association des Editeurs de Presse française)
Syndicat employeurs	SGLCE-CGT 'Syndicat Général du Livre et de la Communication Écrite CGT)	F3C-CFDT (Communication Conseil Culture)
Gouvernance	CSMP (Conseil Supérieur des Messageries de Presse)	ARDP (Autorité de Régulation de la Distribution de la Presse)

Bien sûr dans tous ces communiqués, contributions, invectives on n'a pas beaucoup parlé de nous les diffuseurs !!!!

Demain lundi 12 février, Mme Michèle Benbunan doit proposer le PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) vous savez le mot politiquement correct pour dire *"On va vous virer mais avant on va vous expliquer pourquoi"*.

Je vous rappelle que les 6000 magasins qui ont fermé ou cessé la presse les 5 dernières années n'ont pas eux bénéficié d'un *"Plan de Sauvegarde de l'Emploi"*.

N'importe quel autre société que notre dépositaire la SMDP aurait déjà été mis en liquidation judiciaire depuis au moins 2009. Je vous rappelle que pour 2009 elle déclarait un CA de **1 693 800 EUR** avec un résultat d'exploitation de **-897 100 EUR**.

Je vous rappelle aussi les paroles de Mme Benbunan :

*"La situation à mon arrivée était bien pire que celle qui m'avait été présentée au mois de juillet, avec un déficit d'exploitation d'au moins 20 millions d'euros. Presstalis s'est ainsi retrouvée face à un trou de trésorerie de très grande ampleur. **Il n'est pas faux de dire que la société était alors en cessation de paiement**, ce qui m'a contrainte à retenir le quart du chiffre d'affaires issu des ventes que nous aurions dû verser aux éditeurs jusqu'à fin janvier 2018."*

Prenez vos responsabilités : si vous prenez trop de risques (avance de trésorerie), décalez les paiements !!!!

Pour ma part, j'ai pris mes responsabilités depuis le 3 juillet 2017 pour être le moins exposé à un risque de défaillance de Presstalis.

Je ne vous dis pas de ne pas payer, chacun doit prendre ses responsabilités en fonction de sa situation propre par rapport à la SMDP/SAD/SOPROCOM/Presstalis.

Vous êtes actuellement 295 diffuseurs de la SMDP à recevoir mes messages.

Cordialement

NIM 0570311

TABAC PRESSE ENDT

M. Hervé ENDT
8, Rue de Bretagne
57160 MOULINS-LÈS-METZ
09 63 58 26 61